

HAPPY BIRTHDAY... MR. PRÉSIDENT. Jean-Pierre Sueur, ancien maire d'Orléans, sénateur PS et président de la commission des lois au Sénat, a fêté, mardi dernier, ses 65 ans. Le Conseil constitutionnel a censuré la proposition de loi pénalisant la

contestation des génocides. Il a rendu sa décision ce mardi 28 février, jour, donc, de l'anniversaire de Jean-Pierre Sueur. Ce dernier s'était battu au Sénat pour démontrer que ce texte était inconstitutionnel. ■